

FICHE TECHNIQUE RECHERCHE et EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Vous rechercher une assistante maternelle pour accueillir votre enfant.

Pour vous procurer la liste de toutes les assistantes maternelles de votre commune, ou avoir des informations sur leurs disponibilités, veuillez cliquer sur la rubrique « [listes des assistantes maternelles](#) » de notre site

Démarches préalables à l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle

Nous vous proposons de télécharger le « **guide pratique à l'usage des familles et des assistantes maternelles** », sur notre site en cliquant directement sur le lien « [guide pratique](#) ». Ce guide est en cours de révision du fait de la sortie de la [nouvelle convention collective applicable depuis le 1^{er} janvier 2022](#)

La fiche 1 vous donne des informations sur le métier d'assistante maternelle et les aides de la CAF auxquelles vous pouvez prétendre.

La fiche 3 du guide pratique vous accompagne au sujet des démarches préalables à effectuer pour l'embauche d'une assistante maternelle (projet d'accueil, contrat de travail) et vous réexplique le calcul de la mensualisation en année complète ou incomplète. (Voir aussi page 103 de la [nouvelle convention collective](#). Le terme année complète devient « 52 semaines par période de 12 mois consécutifs », et l'année incomplète devient « 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs »)

L'annexe du guide pratique vous donne les coordonnées utiles dont vous pourriez avoir besoin. Par exemple : La convention collective des assistants maternels du particulier employeur est téléchargeable sur le site www.legifrance.fr. Attention cette convention a été revue, et [des modifications sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2022](#). Une [foire aux questions](#) vous est proposée, ainsi que les [principales modifications](#) apportées. Pajemploi.urssaf.fr est le site par lequel vous déclarez votre assistante maternelle...

Vous trouverez un modèle de projet d'accueil et de contrat de travail intitulé « **L'accueil de votre enfant chez un assistant maternel** » sur notre site également en suivant [ce lien](#) . A ce jour il est en cours de révision par les partenaires et ne tient pas encore compte des modifications apportées par la nouvelle convention collective applicable au 1^{er} janvier 2022, pensez à vous référer au paragraphe ci-dessus.

Si vous avez « trouvé » une assistante maternelle, vous pouvez signer une promesse d'embauche (« engagement réciproque » p. 22 de ce modèle). Le contrat de travail lui-même ne sera signé qu'au moment de l'arrivée de l'enfant chez l'assistante maternelle.

Une fiche repère sur [l'adaptation](#) est disponible également dans cette rubrique

Difficultés

Si vous rencontrez des difficultés au sujet du contrat de travail (avant la signature de préférence, ou après si besoin) vous pouvez aussi joindre la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) au relais particulier emploi : 0825.07.64.64 tous les jours (de 9h à 13h vous êtes dirigés vers la plateforme lilloise) ou 09.70.51.50.50 ou 09.72.72.72.76 (de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Ateliers du Relais enfance

Le programme des ateliers d'éveil proposés au Relais enfance est habituellement consultable sur notre site dans la rubrique [plannings](#). Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, les inscriptions se font auprès du Relais enfance. Une inscription au préalable est nécessaire s'il y a un astérisque.

Actuellement du fait des contraintes sanitaires, les [plannings des ateliers d'éveil](#) ne sont pas disponibles sur le site, vous pouvez nous contacter directement afin d'avoir des informations sur les conditions d'accueil en atelier

Autres modes d'accueil

Vous recherchez un autre mode d'accueil pour votre enfant, **la fiche 4 du guide pratique** vous donne les coordonnées de ceux existants dans votre commune.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour un rendez-vous. N'hésitez pas à nous le demander en appelant le 06.14.47.24.33 ou le 06.37.22.52.39 ou par courriel contact@relaisenfance.fr

Cordialement, l'équipe du Relais enfance, Bénédicte et Dorothée